

Charte des juges départementaux et régionaux IDF PGA

Cette charte a pour objectif de rappeler le rôle des juges PGA. Les personnes souhaitant jouer ce rôle doivent donc s'engager par la signature de cette charte à respecter les articles ci-dessous.

Impartialité :

Les juges sont présents au championnat pour noter de manière impartiale les productions présentées. Leur appartenance à un club ne doit interférer en aucun cas dans leur jugement et de manière plus large dans l'organisation générale du championnat.

Droit de réserve :

Les juges ne doivent en aucun cas diffuser les informations communiquées entre juges lors des délibérations. Les échanges entre juges et membres de la co-présidence doivent permettre l'élaboration d'une note commune qui doit être assumée par tous les juges comme décision collective lors de l'annonce des résultats. Les avis personnels des juges (les siens ou ceux d'autrui) déclarés pendant les délibérations ne doivent pas être répétés en dehors de la salle de jugement.

Bienveillance :

Le rôle d'officiel dans une compétition FSGT s'accompagne d'un devoir de bienveillance envers les participants. Le respect envers la co-présidence, les animateurs, les participants et l'organisation du championnat est donc requis. Ce devoir de bienveillance se traduit par l'engagement du juge à participer à la réunion d'accueil avec les juges et animateurs en début de PGA ainsi qu'à l'écriture du commentaire collectif du groupe de juges résumant les aspects positifs et points d'amélioration des productions, afin que les animateurs puissent progresser de compétition en compétition.

Valorisation :

Le rôle de juge est primordial dans l'organisation d'un championnat PGA. De ce fait, le public, les participants, les animateurs et la co-présidence doivent respecter les personnes jouant ce rôle. Ce respect doit être publiquement reconnu à travers une valorisation officielle prévue dans l'organisation générale du championnat. Les juges doivent être présentés en début de championnat. Ils doivent aussi remettre les récompenses aux groupes des catégories notées.

En cas de non-respect de ces engagements le juge concerné sera à la suite du championnat démis de ses fonctions pour la durée d'une saison.

Nom et prénom

Date

Signature